

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
après convocation dématérialisée transmise aux Conseillers Municipaux le 22 mars 2022
à leur adresse électronique conformément à l'article L.2121-10 du CGCT

Séance du 29 mars à 19h00 en Mairie
Présidée par Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

Membres présents : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEGER Pauline. LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents excusés : BROUSSE Franck. CATON Samuel. DACQUIN Sébastien. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GROSJEAN Yoann. GUINET Nadège. JORO Vincent. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine.

Pouvoirs : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à DESROCHES Gilles. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à GIRARD LEBRUN Sandra. FOSSET Jean-François à LE PAVOUX Éric. GAUTRON Marina à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. GUINET Nadège à LEUILLER Patricia. JORO Vincent à PRUDENT Adrien. MANIVERT Sonia à MEGHERBI Djamel. MERCIER Martine à MIGNON Brigitte.

Secrétaire de séance : GIRARD LEBRUN Sandra.

AFFAIRES CULTURELLES

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POUR L'ENTRAIDE ET LE LOISIR
(APPEL)

Rapporteur : Sandra GIRARD LEBRUN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2022,

Vu la demande formulée par l'Association du Personnel municipal Pour l'Entraide et le Loisir,

Le rapport de Sandra GIRARD LEBRUN au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** à l'Association du Personnel municipal Pour l'Entraide et le Loisir, une subvention d'un montant de 8 500 Euros au titre de l'année 2022.
- **PRÉCISE** que ces crédits sont inscrits au budget de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
qui a été transmis en Préfecture, le 31 MARS 2022
et publié à la porte de la Mairie, le 31 MARS 2022
À Saint Germain du Puy, le 31 MARS 2022

La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN

